INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS EDUCATIFS SANITAIRES ET SOCIAUX

DOSSIER PEDAGOGIQUE

FORMATION INITIALE D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Cette formation est co-financée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel "FSE Martinique Etat" 2014-2020

Rivière l'Or ♦ 97212 SAINT-JOSEPH ♦ MARTINIQUE
Tél. : 0596.42.56.56 – Fax : 0596.50.31.39 http://www.urass-ifmes.com

DOSSIER PEDAGOGIQUE DE FORMATION
D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL
(Référence : NF 50760)

Domaine de formation : réf. Formacode : 44004-44041-44026, NSF :

ORGANISME DE FORMATION

URASS-IFMES
UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL
INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS EDUCATIFS SANITAIRES ET SOCIAUX
(Organisme dispensateur de formation initiale et continue en travail social depuis 1974)

ADRESSE : Rivière l'Or - 97212 Saint-Joseph Martinique
CODE APE : 8559A
SIRET : 384 938 189 000 63
ASSOCIATION LOI 1901
ORGANISME JURIDIQUEMENT RESPONSABLE : URASS
URL : http://www.urass-ifmes.com

MODALITES DE CONTACT

Téléphone : 0596 42 56 56
Mail : Rubrique contact du site internet de l'IFMES
Dates et heures d'ouverture :
Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Mercredi de 8h00 à 13h00

RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT :
Mme Laurianne PANOR

SOMMAIRE

1. Capacités pédagogiques, techniques et financières **4**
1.1. Moyens humains et logistiques 4
1.2. Insertion professionnelle 4
1.3. Budget 5
1.4. Potentiel en matière de domaine de formation et de modalités d'intervention 5
2. Informations relatives à la formation **6**
2.1. Identification de la formation 6
2.2. Objectifs poursuivis 6
2.3. Contenu 6
2.4. Résultat attendu 6
2.5. Présentation du métier 6
2.6. Débouchés 7
2.7. Niveau d'entrée et de sortie des apprenants 7
2.8. Moyens humains et techniques mobilisés 7
2.9. Résultats à l'examen 7
3. Informations relatives à l'action de formation **8**
3.1. Conditions d'admission, d'allègements et de dispenses 8
3.2. Modalités d'organisation 9
3.3. Modalités de présentation à l'épreuve de certification organisée à la DEETS 10
3.4. Modalités de présentation aux épreuves de certification en centre de formation.. 11
3.5. Modalités d'accueil et d'accompagnement individualisé des étudiants 12

Annexe 1 : Liste des formateurs 15
Annexe 2 : Contenu pédagogique 16

I. CAPACITES PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET FINANCIERES

1.1 MOYENS HUMAINS ET LOGISTIQUES

Les données relatives au personnel se déclinent comme suit :

- Salariés permanents……15
- Formateurs en contrat d'usage……. 100 (soit 7 ETP).

Le centre de formation IFMES est implanté sur le site de Rivière l'Or à Saint-Joseph sur environ un hectare et demi.

Construit depuis plus de quarante ans, cet espace hébergeait le Foyer des Garçons de Rivière l'Or. Il a fait l'objet de rénovations afin de rendre les locaux compatibles avec l'activité de formation. La configuration du site est la suivante :

1°) Locaux dédiés aux cours

- Bâtiment Espoir : 3 salles de cours soient…..... 300 m²
- Bâtiment Solidarité : 3 salles de cours soient…….. 200 m²
- Bâtiment Citoyenneté : 4 salles de cours soient……. 300 m²

2°) Locaux dédiés à la documentation

- Centre de documentation…….. 250 m²

3°) Autres locaux

- Bâtiment de l'Avenir…… 100 m²
- Bâtiment de l'Identité……... 150 m²

4°) Locaux dédiés à l'administration

- Bâtiment Ténacité…… 350 m²
- Bâtiment des Libertés…… 20 m²

Soit au total 1050 m² de locaux dédiés à la formation et 620 m² dédiés au fonctionnement et au bureau des étudiants.

1.2 INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour répondre de ses obligations et rendre compte, conformément à la convention qui lie l'IFMES et la Région Martinique, du taux de placement à 6 mois des étudiants, le centre de formation s'est organisé en recrutant une chargée d'insertion qui a pour missions essentielles de :

- réaliser les statistiques relatives à l'insertion professionnelle des étudiants de l'IFMES (diplômés ou pas),
- favoriser la relation entre ces mêmes étudiants et les employeurs en tenant à jour un fichier sur l'état du marché,
- accompagner les étudiants dans leur recherche d'emploi par la réalisation de modules de technique de recherche d'emploi.

Ces missions ne sont pas exhaustives, puisque la chargée d'insertion accompagne les étudiants en cours de formation sur la recherche des lieux de stage afin d'aider à la construction d'un projet professionnel cohérent par rapport au projet de chaque stagiaire.

1.3 BUDGET

Le budget de l'organisme pour la formation initiale en 2019 était de 2 058 021 euros.

1.4 POTENTIEL EN MATIERE DE DOMAINE DE FORMATION ET DE MODALITES D'INTERVENTION

L'IFMES propose des formations initiales et continues certifiantes ou non, sur catalogue et sur mesure. Les formations sont réalisées sur site ou hors site.

La formation s'inscrit dans un processus de professionnalisation, de construction de l'identité professionnelle et de développement des compétences.

Elle s'articule autour de 6 axes de développement de l'identité professionnelle :

- Axe 1 : construire une démarche éthique et un positionnement professionnel
- Axe 2 : se mettre dans une position d'ouverture afin de comprendre et appréhender la complexité et les mutations du monde contemporain pour se situer dans le travail social
- Axe 3 : identifier et prendre en considération la diversité des publics et leurs spécificités
- Axe 4 : inscrire son action au sein de collectifs en privilégiant une démarche participative des publics
- Axe 5 : observer, repérer, analyser et diagnostiquer les problématiques éducatives et sociales
- Axe 6 : s'approprier les modalités de l'intervention éducative et sociale

II. INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION

2.1 IDENTIFICATION DE LA FORMATION

Cadre réglementaire

La Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.451-1
Vu le décret n°2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social modifiant le code de l'action sociale et des familles
Vu l'avis de la commission professionnelle consultative de travail social et de l'intervention sociale en date du 14 avril 2021 ;
Arrêté du 30 août 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

2.2 OBJECTIFS POURSUIVIS

Acquérir les compétences nécessaires pour réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre ainsi à la personne d'être actrice de son projet de vie.

2.3 CONTENU

La formation d'AES est dispensée de manière continue, sur une amplitude de 13 mois. La formation théorique et pratique se décompose en cinq domaines de formation (DF) auxquels sont associés cinq blocs de compétences composant le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.
546h de formation théorique, 840h de formation pratique, et 21h consacrées à la formation aux gestes et soins d'urgence.

2.4 RESULTAT ATTENDU

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES).

2.5 PRESENTATION DU METIER

L'accompagnant éducatif et social (AES) réalise une intervention sociale au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d 'une situation sociale de vulnérabilité pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. En lien avec l'entourage de la personne il accompagne les personnes dans les actes de la vie quotidienne, les activités de la vie sociale, scolaire ou de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.
Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

2.6 DEBOUCHES

Les lieux d'exercice des AES sont très larges**.** Ils peuvent intervenir directement au domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, appartements thérapeutiques, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)…établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées), maisons d'accueil spécialisées (MAS), établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS), instituts médico-éducatifs (IME), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les maisons relais, appartements thérapeutiques, , accueil de jour…structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle (IME, IMP, CLSH, CAP EMPLOI).

2.7 NIVEAU D'ENTREE ET DE SORTIE DES APPRENANTS

Les candidats à la formation arrivent sans exigence de niveau ; ils doivent avoir passé avec succès l'entretien de sélection à l'entrée en formation.
L'obtention du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social confère un niveau 3 aux lauréats.

2.8 MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES MOBILISES

L'URASS-IFMES met à disposition sur son site le projet pédagogique et la plaquette de la formation en téléchargement libre. Avant le démarrage de la campagne d'admission, elle est présente sur les forums métiers.
Une quinzaine de formateurs interviennent sur le dispositif de formation (Annexe 1).
Les cours se déroulent sur site ou hors site.
Une centaine d'établissements et services accueillent les étudiants en stage, sur le territoire.

2.9 RESULTATS A L'EXAMEN

Le taux moyen de réussite au diplôme est de 95%.

III. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTION DE FORMATION

3.1 CONDITIONS D'ADMISSION, D'ALLEGEMENTS ET DE DISPENSES

Conditions d'admission

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :
1° Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'arrêté du 30 août 2021 ;
Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.
2° Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
3° Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
4° Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles ;
5° Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation.

Pour les autres candidats à la formation, il faut être âgé de 18 ans minimum et satisfaire à une épreuve orale d'admission consistant en un entretien (30 minutes) sous la responsabilité d'un formateur et d'un professionnel, portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale.

Allègements et dispenses

L'annexe V de l'arrêté du 30 août 2021 précise les diplômes dont les titulaires peuvent bénéficier de dispenses de formation et de certification, et/ou d'allègements de formation. A ce titre, deux types de situation sont envisagés :

a) Dispenses de domaines de formation

Dans ce cas, les domaines de compétences correspondants sont validés, ce qui implique une dispense totale des domaines de certification et des domaines de formation s'y rapportant.

b) Allègements de formation

L'arrêté précité dispose que les allègements de formation doivent être détaillés, par diplôme détenu, dans un protocole d'allègements. Il appartiendra donc à l'établissement de formation d'expliciter, dans le protocole d'allègements, les éléments de formation qu'il estime déjà acquis en fonction du diplôme détenu.
Dans un second temps, l'établissement de formation établira pour chaque candidat un programme de formation individualisé en fonction du diplôme possédé. En tenant compte des éléments repérés, l'établissement de formation devra établir avec l'étudiant :

- les enseignements théoriques auxquels l'étudiant devra assister ;

- les modalités de l'enseignement pratique (mise en place de la formation pratique - durée du temps de stage) ;
- la durée de la formation dans sa globalité. Dès l'entrée en formation, ce programme individualisé de formation devra être formalisé avec l'étudiant. Cet engagement réciproque signé par l'établissement de formation et l'étudiant s'impose aux deux parties.

Les dispenses et allègements seront consignés dans le livret de formation du candidat.

3.2 MODALITES D'ORGANISATION

Le livret d'accueil de l'étudiant présentant l'organisation générale de la formation est présenté le premier jour de la formation par le responsable de formation. Celui-ci reprend les grandes étapes jalonnant le parcours de formation.

Généralités

Le contenu de la formation s'articule autour des 5 domaines de formation suivants :

	Domaines de formation	**Volume**	**Stages pratiques**
DF 1	Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	112h	840 heures de formation pratique, réparties en 3 stages
DF 2	Accompagnement de la personne dans la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	91 h	
DF 3	Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105 h	
DF 4	Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d »intervention	147 h	
DF 5	Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91 h	
		546 h	840 h

La formation comporte 546 heures d'enseignement théorique, 21 heures consacrées à l'Attestation de formation aux gestes et soins de d'urgence de niveau 2, et 840 heures de formation pratique.

➢ *La formation pratique*

Délivrée au sein de sites qualifiants (les lieux de stage), elle est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'IFMES. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière. L'objectif est de les amener à approfondir l'implication, la réflexion et le positionnement professionnel.

La formation pratique participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.
Les objectifs de stage prennent en compte le niveau de connaissance des étudiants et leur expérience professionnelle.
La formation pratique se déroule sous la forme de 3 stages de 8 semaines chacun.

Pour un parcours complet :

- un stage de 280 heures (domaines de compétences 2 et 4)
- un stage de 280 heures (domaines de compétences 1 et 3),
- un stage de 280 heures (domaines de compétences (5).

Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie proportionnellement au nombre de domaines de compétences à valider.

Pour les candidats ayant suivi un parcours complet et ayant échoué à la certification d'un ou plusieurs domaines de formation, une évaluation conduite sous la responsabilité de l'établissement de formation déterminera s'il y a lieu d'effectuer un stage complémentaire ou non, en vue d'une nouvelle présentation à la certification.

Partenariat avec les sites de stage

Pour chaque stage effectué, une convention de partenariat et pédagogique lie les différentes parties.
Pour chaque stage, une réunion est organisée à l'IFMES dans la semaine ou la quinzaine après le démarrage du stage. Cette réunion a pour but d'échanger avec les référents et les étudiants sur le contenu de la formation et les objectifs de stage.

Tout stage réalisé dans le cadre de la formation au DEAES fait l'objet d'une convention tripartite de stage qui s'intègre dans une convention de partenariat établie entre le centre de formation et le site qualifiant.

3.3 MODALITES DE PRESENTATION A L'EPREUVE DE CERTIFICATION ORGANISEE PAR LA DREETS

Afin d'obtenir le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, les candidats devront valider les 5 domaines de compétences qui le composent. Chacun de ces domaines fait donc l'objet d'un dispositif spécifique de certification.

BLOC 1 : épreuve écrite : Etude de cas pratique ; - Epreuve écrite organisée par la DREETS en centre d'examen. Coef.2

Les domaines de certification 1, 2, 3, 4 et 5 comportent par ailleurs une évaluation sur le lieu de stage ou d'exercice professionnel. Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 pour ce domaine. Les résultats obtenus sont portés au livret de formation du candidat.

3.4 MODALITES DE PRESENTATION AUX EPREUVES DE CERTIFICATION ORGANISEES EN CENTRE DE FORMATION

BLOC 1 : présentation d'un dossier de pratique professionnelle

BLOC 2 : Etude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne. Durée de l'épreuve : 30minutes de préparation et un exposé oral comprenant 15 minutes de présentation de sa démarche et 15 minutes d'échanges avec les examinateurs. Coef.1.

BLOC 3 : Présentation orale à partir d'un document de (3 pages) élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage. Coef.1

BLOC 4 : Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document de (4pages) élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne. Coef.1

BLOC 5 : Epreuve écrite sur table (1h30) portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation. Coef .1

- *Rattrapage* : Les stagiaires n'ayant pas validé les blocs 1, 2, 3, 4 et/ou 5 (note inférieure à 10/20) bénéficient d'une session de rattrapage. Le candidat doit avoir validé ces blocs en obtenant une note moyenne ou égale à 10/20.

  - *Admission*

En référence du décret 2021-1133 du 30 août 2021 et de l'arrêté du 30 août 2021, à l'issue de la formation, l'établissement de formation présente les candidats à la certification et adresse à la DREETS, avant la date limite fixée par celle-ci, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation dûment complété, accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation.
Pour pouvoir être présenté à la certification, le candidat doit avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique prévu.
Réuni à l'initiative du directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale, le jury plénier se prononce pour chaque candidat et sur chacun des domaines de compétence conduisant à certification à l'exception de ceux qui ont déjà été validés par un jury soit dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience, soit dans le cadre de la procédure de dispense de domaines de formation prévue par arrêté, soit dans le cadre d'une décision de validation partielle telle que prévue à l'alinéa suivant.
Dans les cas où tous les domaines ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les domaines validés.
Le jury composé conformément à l'article D.451-92 du décret relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, établit la liste des candidats ayant validé l'ensemble des épreuves du diplôme et qui obtiennent, en conséquence, le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation.

Chaque domaine doit être validé séparément.

- *Contrôle continu* : des épreuves de contrôle continu seront organisées au terme du 1er et 2ème tiers de la formation. Elles porteront sur les domaines de formation 1, 2, 3,4 et 5.

Le choix des correcteurs s'appuie sur le référentiel de la formation qui détermine le profil des formateurs. Le responsable de la formation veillera à ce que les membres du jury ne connaissent pas le candidat.
Les formateurs eux sont choisis en fonction de leur niveau de qualification, de la remise des syllabus et des supports validés par le responsable de la formation.

3.5 MODALITES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE DES ETUDIANTS

➢ Prise en compte des attentes des apprenants

Le responsable de formation soumet aux stagiaires le jour de la rentrée (dans le cadre du temps d'accueil), un questionnaire permettant de recueillir leurs attentes par rapport à la formation qu'ils abordent.
Si l'écart entre la formation et les attentes s'avère trop important, un entretien entre le responsable de la formation et le (les) stagiaire(s) est programmé ; une fiche de suivi est alors rédigée par celui-ci pour la suite à donner.

- *Dans le cas où le stagiaire arrête la formation*

Le responsable de la formation transmet la fiche de suivi au secrétariat pédagogique de la formation continue afin que l'employeur soit informé par courrier ou par mail.

Dans le cas où le stagiaire poursuit sa formation

La fiche est transmise au secrétariat pédagogique de la formation initiale pour classement dans le dossier du stagiaire. Cependant, le responsable de la formation pourra prévoir des entretiens avec le concerné pour faire le point durant son parcours de formation.

➢ Modalités de suivi en cours de formation

Durant la formation, le responsable de la formation effectuera des contrôles semestriels s'appuyant sur le classeur du groupe (pour suivre la progression pédagogique), un bilan auprès des stagiaires et les syllabus des formateurs. Un croisement de ces outils est alors effectué pour identifier les éventuelles discordances afin d'y apporter des mesures correctives ; par exemple, un entretien avec le ou les formateurs concernés.
Le responsable de formation pourra également procéder à des contrôles aléatoires en fonction des retours des apprenants.
Par ailleurs, le responsable de la formation prévoit de recevoir individuellement chaque semestre tous les stagiaires avec un remplissage systématique de la fiche suivi étudiant qui sera classée dans le dossier du stagiaire.

➢ Modalités d'accompagnement individualisé des étudiants

Cet accompagnement prend des formes différentes :

- **Des ateliers** (avec la constitution de petits groupes de 4 à 5 étudiants) avec un formateur désigné comme guidant : les ateliers permettent en effet de faire des retours à l'étudiant sur sa production écrite. Tant au niveau du fond que de la forme : vérifier la bonne application de la méthodologie, la pertinence et cohérence du contenu, le positionnement professionnel, la formulation des propos.
- **Une préparation collective** : Dans le cadre de celle-ci sont abordées les différentes méthodologies des 5 DC.
- **Des examens blancs** sont organisés pour les différents écrits sanctionnant des épreuves de certification. Ces examens permettent de mettre les stagiaires en situation d'une part mais également de leur faire un retour tant sur le fond que sur la forme de leur écrit.

TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT aux épreuves écrites et orales de certification : 62h		
EPREUVES ECRITES	**INTERVENANTS**	**Nbre d'heures**
Préparation individuelle du candidat	(sans formateur)	14
Préparation individuelle du candidat (3h/stagiaire) : ATELIERS	(avec 1 formateur : Pédagogue ou AES)	3
Préparation collective Cours de méthodologie des DC1DC2 DC3 DC4 DC5	Pédagogue	21
EPREUVE ORALE		
Préparation collective à l'oral : examen blanc DC2, DC3 et DC4	(avec 1 formateur : pédagogue ou AMP)	21
Préparation individuelle du candidat : TD	(avec un formateur)	3

- **Suivi de la pratique**

Chaque étudiant est accompagné dans ses recherches de stage (correction des courriers, recherche téléphonique, suivi en groupe d'analyse des pratiques, évaluation de stage sur le terrain et correction des écrits et ceux de stage).
Les stages feront l'objet d'une seconde convention tripartite entre l'établissement de formation, le site de stage et le stagiaire dans laquelle seront précisées les modalités d'accompagnement du stagiaire tant sur le plan organisationnel que sur le plan des apprentissages professionnels (préparation des entretiens avec le référent et les membres de l'équipe, entretiens, évaluation du candidat par le site de stage, etc.).
Dans cette convention seront également détaillés les objectifs du stage en lien avec le (ou les) domaine(s) de compétences correspondants, sur lesquels l'étudiant devra plus particulièrement axer son travail.
Au cours des stages, des **GAP (groupes d'analyse de pratiques**) sont programmés pour permettra aux étudiants de faire remonter leurs difficultés, leurs questionnements et autres doléances.

- **Un référent professionnel** sera obligatoirement identifié pour chacun des stages. Ce référent professionnel a un rôle de coordination entre l'établissement ou le service d'accueil,

l'établissement de formation et le stagiaire. Il assure l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation du stagiaire. Il conseille le stagiaire sur l'orientation de certains axes et réflexions, écoute, favorise l'analyse de situations, participe à la mise en place du projet d'activité… Il est invité par le centre de formation à participer à une réunion de travail dans le courant du 1er trimestre.

Réunions de coordination avec les tuteurs : afin de leur présenter les objectifs de chaque stage et les différents travaux à réaliser.

ANNEXE 1

LISTE DES FORMATEURS

NOM	PRENOM	FONCTION
ABLANA	Lise May	Ergothérapeute
AMALOU	Guylène	Educatrice spécialisée
ANATOLE	Marie France	Pédagogue
AUGUSTE-CHARLERY	Mario	Juriste
BURAND-CHAMPION	Julie	Educatrice spécialisée / Informatique
CHILLAN	Claudine	Psychologue du travail
JALA		Marionnettiste
JEAN-BART	Evelyne	Psychologue / Educatrice spécialisée
LUDOSKY JOSEPH-MONDESIR	Antoine Maguy	Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
MAXIME	Jeanne	Infirmière / Ancienne Chef d'établissement
PIEJOS	Marlène	Puéricultrice
RADONNET	Michel	AMP / Educateur Spécialisé
SEBAS	Joyce	Educatrice spécialisée / Cadre de service
VADELEUX	Marguerite	Infirmière libérale
ZOBDA-ZEBINA	Mylène	Sociologue

ANNEXE 2

Tout le contenu pédagogique est sous la responsabilité du responsable de formation et le tableau ci-dessous récapitule sa charge d'enseignement ainsi que celle de tous les autres formateurs qui interviennent dans les différents modules.

DF1 : ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DE SA VIE QUOTIDIENNE

Modules	Cours	Intervenants	1ère année		2ème année
			S1	S2	T3
			C	C	C
DF1 UF1 : La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne	Repérage des évolutions des besoins fondamentaux, les temps clés du quotidien comme support à la relation d'aide et/ou à la relation éducative : modalités d'intervention	MAXIME		3	
	Approches de différents supports et méthodes d'accompagnement de la personne. Les dimensions affectives, éducatives, sociales et culturelles et d'estime de soi, dans les situations d'accompagnement	MAXIME		3	
	Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre.	MAXIME		3	

	Développement et maintien de l'autonomie dans l'accompagnement de la personne	MAXIME		3	
DF1 UF2 : Notions de santé	Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et son implication dans la vie quotidienne jusqu'aux soins palliatifs.	PIEJOS		1	
	Fondamentaux relatifs à la réglementation sur la santé et les droits des personnes malades.	VADELEUX		2	
	Les principaux paramètres de surveillance de la santé : les notions de paramètres vitaux (pouls, informations relatives à la tension, ventilation, température, diurèse, selles, poids, coloration de la peau, sueur) et d'observation du comportement relationnel et social.	PIEJOS		2	
	L'aide à la prise de médicaments lorsqu'il s'agit d'un acte de la vie courante conformément aux dispositions de l'article L.313-26 du code de l'action sociale et des familles.	VADELEUX		1	
	Les fondamentaux relatifs à la souffrance psychique et à la douleur physique.	PIEJOS		6	
	Notion de prévention et d'éducation à la santé.	VADELEUX		3	
	Les règles d'éco-responsabilité	VADELEUX		3	
	Les principes d'ergonomie notamment dans un but de	VADELEUX			

DF1 UF3 : Ergonomie, aide à la mobilité et transferts	prévention des troubles musculo-squelettiques, les techniques d'amélioration du bien-être de la personne et de confort				
DF1 UF4 : Regard sur la personne et ses fonctions primaires	Respiration : ventilation normale et les conséquences d'un sommeil perturbé, les rythmes du sommeil Sommeil normal et conséquences d'une ventilation perturbée. Élimination normale et les conséquences d'une élimination perturbée, les différentes fonctions d'élimination.	PIEJOS		6	
DF1 UF5 : La personne et son rapport au corps	Sexualité, vie affective et intimité L'hygiène corporelle	VADELEUX		6	
DF1 UF6 : Les techniques et outils de communication verbale et non verbale	Les fondamentaux relatifs la communication et le langage non verbal. Fondamentaux relatifs à quelques méthodes et outils spécifiques les plus courants en communication améliorée et alternative. Observation, écoute et relation : méthodes et outils	JEAN-BART		6	
DF1 UF7 : Notion de base d'apprentissage en fonction du public accompagné	Les apprentissages, les techniques pédagogiques, les différents supports : repérages méthodologiques, modalités de mise en œuvre, évaluation. Techniques favorisant la participation de la personne. Évaluation des risques, facteurs de risques, prévention des chutes	ANATOLE	14		

	La prévention et la gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement				
DF1 UF8	Formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 1	LUDOSKY			21
DF1 UF9	Notions relatives à l'accompagnement de fin de vie et au décès	MAXIME		3	
DF1 UF10	Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle/GAP	RADONNET		12	
Présentation DF1		NARCISSOT	1		
Devoir sur table DF1				3	
DF1 Atelier stage 1				12	
DF1 Jury blanc devoir sur table					
DF1 Jury certification devoir sur table				3	
DF1 Jury blanc étude de cas pratique					
DF1 Certification étude de cas pratique				2	
Rattrapage				2	
DF1 Visite de stage				1	
DF1 Stage n°1				1	
DF1 Jury de certification DPP oral				1	

DF2 : ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE DANS LE RESPECT DE CETTE PERSONNE ET DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Modules	Cours	Intervenants	1ère année		2ème année
			S1	S2	T3
			C	C	C
DF2 UF1 : Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne	Notion d'hygiène et de sécurité des lieux d'intervention	MAXIME	6		
	Entretien du cadre de vie de la personne : techniques et produit	VADELEUX	6		
	Notions relatives au cadre de vie et à ses fonctions		6		
	Prévention des accidents et des chutes		3		
	Organisation et adaptation du logement en fonction des habitudes, des activités, de l'état de la personne.				
	Utilisation adaptée des appareils et des équipements à domicile				
	Alimentation normale et conséquences d'une alimentation perturbée, plaisir et convivialité, alimentation et culture, hygiène alimentaire, hydratation.				
	Aide à la préparation des repas achats alimentaire, principes de conservation des aliments, la prévention des intoxications alimentaires, techniques culinaires simples				

DF2 UF2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne	appliquées aux situations et aux capacités des personnes.				
	Notion de budget quotidien	SEBAS	6		
	Notion de gestion de documents administratifs courants et notion de classement		6		
	La personne et son rapport au vêtement et au linge : habitudes, repères, entretien, lavage et repassage du linge		9		
	Accompagnements adaptés à la personne : accompagnement sur des temps de toilette, de prise de repas, de déplacements ou de repos compte tenu de l'état de santé de la personne		12		
DF2 UF3 : Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle	Groupe d'analyse des pratiques (GAP)	RADONNET / MAXIME	15		
Présentation du domaine de formation DF2		NARCISSOT	1		
Ateliers écrits de stage		ANATOLE/ MAXIME/ AMALOU/ RADONNET/ VADELEUX	12		
Jury blanc				1	
Rattrapage				1	
Visite de stage				1	
Jury de certification				1	
Réunion de tuteurs			2		
Technique de recherche de stage			3		

DF3 : ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE DE LA PERSONNE

Modules	Cours	Intervenants	1ère année		2ème année
			S1	S2	T3
			C	C	C
DF3 UF1 : Socialisation et inscription dans la vie citoyenne	Notions, définitions et représentations les principes relatifs aux valeurs de la République, à la laïcité et la citoyenneté	ZOBDA ZEBINA			6
DF3 UF2 : Les différentes dimensions d'accessibilité	Les différentes mesures de protection et de sécurité			6	
	Partenaires et sources d'information nécessaires pour organiser et sécuriser les déplacements et/ou les démarches			3	
DF3 UF3 : La famille et l'entourage	L'évolution sociologique de la famille, la parentalité, les situations de handicap et la famille, vieillissement et famille, la place de l'aidant	ZOBDA ZEBINA		9	
	Les relations des professionnels avec les familles et l'entourage : enjeux personnels et partenariat	PIEJOS		3	
	La communication avec la famille, l'entourage de la personne et les aidants	JEAN-BART		3	
DF3 UF4 : Vie collective	Le groupe, la dynamique de groupe ; communication verbale et non verbale au sein d'un groupe	CHILLAN		9	
	Activités collectives, objectifs, mise en œuvre et évaluation d'une activité	AMALOU		6	

DF3 UF5 : Projet d'activités individuelles ou collectives et techniques d'animation	Activités individuelles et/ou collectives ; méthodologie du projet d'animation, techniques éducatives et d'animation.	JALA		15	
DF3 UF6 : Prévention de l'isolement des personnes	Relation au sein des différents lieux de vie de la personne. Les conséquences de l'isolement d'une personne	PIEJOS		2	
	La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance La bientraitance Repérage et mise en accessibilité des activités proposées au sein d'un lieu de vie, d'un territoire	PIEJOS	3		
DF3 UF7 : Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)		RADONNET/ MAXIME		12	
Présentation du domaine de formation			1		
Oral certification DF3				1	
DF3 Préparation orale projet d'animation				12	
Jury blanc oral DF3				1	
DF3 Visite de stage				1	
DF3 Réunion de tuteurs				2	

DF4 : POSITIONNEMENT EN TANT QUE TRAVAILLEUR SOCIAL DANS SON CONTEXTE D'INTERVENTION

Modules	Cours	Intervenants	1ère année		2ème année
			S1	S2	T3
			C	C	C
DF4 UF1 : Les bases des politiques publiques et de la règlementation régissant le secteur social et médico-social	L'État : les services centraux et les services territoriaux de la cohésion sociale (DREETS)	AUGUSTE CHARLERY	6		
	Les agences régionales de santé				
	Les collectivités territoriales				
	Les associations /opérateurs du secteur				
	Les personnes accompagnées et leur participation		6		
	Principaux textes relatifs à l'action sociale et médico-sociale				
	Principaux textes relatifs à la protection de l'enfant				
	Principaux textes relatifs aux personnes en situation de handicap				
	Principaux textes relatifs aux personnes âgées				
	Principaux textes relatifs aux personnes vulnérables		7		
	Les différents lieux de vie et d'accueil des personnes dans le secteur social, médico-social et éducatif : publics, règlementation applicable, principales missions et financements				

DF4 UF2 : Éthique et déontologie	Notions et repères d'éthique et de déontologie	AUGUSTE CHARLERY			
	Distinction entre discrétion et secret professionnel	AUGUSTE CHARLERY			
	Notions juridiques sur le respect de la vie privée	AUGUSTE CHARLERY			
	Chartes				
	Notions de responsabilité : responsabilité civile et pénale				
	L'intervention dans un espace privatif et ses enjeux				
	Prévention de la maltraitance, bientraitance	RADONNET	9		
DF4 UF3 : Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociale et culturelles	Anatomie et physiologie des grandes fonctions et leurs troubles	PIEJOS	12		
	Les différentes étapes et les caractéristiques du développement de l'être humain tout au long de la vie		12		
	La dimension psycho-sociale du développement de la personne		6		
DF4 UF4 : Les grandes familles de pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, psychiques et sociales	Rudiments relatifs aux grandes familles de maladies : - Leurs principales conséquences et évolutions pour la personne accompagnée. - Leurs impacts sur la pratique de l'accompagnant éducatif et social. Notions de situation de handicap Les troubles de l'attachement et leurs conséquences Situations d'exclusion sociale et conséquences Maladies neurologiques : Alzheimer, Parkinson,	MAXIME	28		

	sclérose en plaques, infirmité motrice cérébrale Maladies de la respiration : asthme, allergie, insuffisance respiratoire, fausse-route et asphyxie Maladies cardiovasculaires : hypertension artérielle, accident vasculaire cérébral, infarctus du myocarde Maladies de la locomotion : arthrose, ostéoporose, troubles de la marche Maladies du psychisme : dépression, addictions, bipolarité, schizophrénie, troubles du développement Maladies des fonctions d'élimination : constipation, diarrhée, vomissements, incontinence fécale et urinaire, globe vésical Maladies dermatologiques : altérations de la peau, escarres Maladies du métabolisme : diabète Maladie génétique : syndrome de down Troubles sensoriels : baisse de l'acuité visuelle, baisse de l'acuité auditive, baisse de la perception du goût, des odeurs Trouble neuro-développemental : troubles du spectre autistique Les cancers : généralités				
	Notions de situation de handicap Les troubles de l'attachement et leurs conséquences		3	3	

	Situations d'exclusion sociale et conséquences				
DF4 UF5 : Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention des AES	Cadre réglementaire				
	Organisation des secteurs d'intervention				
	Les principaux acteurs	RADONNET			
	Les principaux dispositifs d'aide et d'accompagnement	RADONNET	6		
	Contexte et cadre juridique et méthodologie du projet personnalisé	RADONNET			
	Participation au projet personnalisé : le repérage des potentiels de la personne au regard de son projet personnalisé	RADONNET	6		
DF4 UF6 : Le contexte professionnel	Notion de droit du travail. Les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique. Les risques professionnels	AUGUSTE CHARLERY	6		
DF4 UF7 : Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)		RADONNET	3		
Présentation du domaine DF4		NARCISSOT	1		
Rencontre trimestrielle		NARCISSOT	1	1	1
Ateliers DF4 : étude de situation sur le projet de la personne					
Jury blanc DF4					
Jury de certification DF4					
Rattrapage				1	
Recherche de stage			6		
Régulation			3	3	3

DF5 : TRAVAIL EN EQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE, GESTION DES RISQUES ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS LIEES A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE

Modules	Cours	Intervenants	1ère année		2ème année
			S1	S2	T3
			C	C	C
DF5 UF1 : Projet d'établissement	Projet d'établissement La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels les fondamentaux relatifs aux différents outils et dispositifs d'évaluation de la qualité				6
DF5 UF2 : Travail en équipe et organisation	Notion de travail en équipe pluri-professionnelle et complémentarités Notion de partenariat et de réseau Modalités et processus de travail Notions relatives à l'organisation du travail Réunions : contextes, objectifs ; Fiches de postes, plannings. Notions de veille et de continuité de l'accompagnement	CHILLAN			15
	La coordination et le travail en réseau avec les autres intervenants Approches des instances et les outils de travail de l'AES selon les lieux d'intervention	RADONNET			9

DF5 UF3 : Transmission et communication professionnelle	Connaissances de base sur les technologies de l'information et des multimédias : utilisation, avantages et gestion des risques	BURAND CHAMPION			21
	Écrits professionnels	ANATOLE			12
	Recueil, tri des informations	RADONNET			3
	Transmissions orales et écrites	ANATOLE			3
	La prise de parole en situation professionnelle	ANATOLE			6
	Le rendu compte de l'intervention	ANATOLE			3
	Notion de distance professionnelle (posture)	RADONNET			3
DF5 UF4 : Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)					3
Présentation du domaine de formation DF5			1		
Ateliers Entrainement 4x1H30 - DF5					6
Jury blanc					1,5
Certification DF5 devoir sur table et rattrapage					3